



Municipalité de Mont-Saint-Michel

Rapport du maire concernant les faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant

Pour l'exercice financier s'étant terminé le 31 décembre 2017

Concernant le rapport de l'auditeur indépendant

- selon l'auditeur, les états financiers consolidés de la municipalité de Mont-Saint-Michel donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité et des organismes qui sont sous son contrôle au 31 décembre 2017
- aucune observation particulière n'a été soulevée par l'auditeur indépendant

Concernant le rapport financier

- le périmètre comptable de la municipalité englobe les opérations financières de l'organisme qui est sous son contrôle, ce qui équivaut à la part sous son contrôle dans le cas des partenariats. La municipalité participe au partenariat suivant : la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre (RIDL)
- les obligations contractuelles de la municipalité pour l'année 2018 s'élèvent à 75 934 \$. Ce montant inclut le contrat de déneigement des chemins d'hiver, le déneigement des stationnements municipaux, le contrat pour le préposé à l'eau potable ainsi que le contrat de location de la bibliothèque
- l'excédent de fonctionnement pour l'exercice 2017 s'élève à 108 409 \$
- Les dépenses d'investissements pour l'année 2017 s'élèvent à 602 469 \$. Sur ce montant, près de 550 000\$ a été injecté dans la réfection majeure du chemin tour-du-lac-gravel ainsi que près de 50 000\$ pour la finalisation de la station d'eau potable
- au 31 décembre 2017, l'excédent de fonctionnement (affecté et non affecté) global de la municipalité s'élève à 465 040 \$. Cet excédent de fonctionnement permet à la municipalité de faire face aux imprévus sans nécessiter d'emprunt

Donné à Mont-Saint-Michel, ce vingt-neuvième jour du mois de mai 2018

André-Marcel Évêquoz, maire